Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212901078-20251208-2025_46-DE

Landudal Naturelle, Sportive et Culturelle	**REPUBLIQUE FRANCAISE** **DEPARTEMENT DU FINISTERE** **ARRONDISSEMENT DE QUIMPER** **CONSEIL MUNICIPAL DU 8 décembre 2025**
Date de la convocation : 02/12/2025 **Conseillers en exercice** : 13 **Présents : 10** **Votants : 12**	**Membres présents** : Mesdames Valérie DEUIL, Marieke CORRE, Carine PEYRICHON, Danielle PERENNOU ; Messieurs Philippe CHARPENTIER, Raymond MESSAGER, Jean L'HARIDON, Didier LE BERRE, Aurélien GUILLOU et Aurélien QUEAU. **Membres absents** : Julien ORAND **Membres absents excusés** : Madame Sylvie TREGUIER, Monsieur Mikaël HELAOUET **Procurations :** Sylvie TREGUIER donne procuration à Valérie DEUIL Mikaël HELAOUET donne procuration à Carine PEYRICHON

- Nomination d'un secrétaire de séance (*art. L. 2121-15 du CGCT)* : Philippe Charpentier

Lecture et approbation du compte-rendu du 13/10/2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2025.

2025-46 Aide exceptionnelle

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil que la commune attribue une aide financière exceptionnelle au CCAS de la commune. Cette aide exceptionnelle aura vocation à venir en aide à la famille de Monsieur Mathurin TARO atteint d'une maladie neurodégénérative, afin de participer à la cagnotte que ses proches ont mis en ligne.
Cette aide servira à la création d'une chambre et d'une salle de bain adaptée pour pallier à la perte d'autonomie liée à la maladie.

Pour rappel, Monsieur Mathurin TARO est un ancien conseiller municipal, bénévole très actif depuis près de 40 ans. Ancien président du Comité des fêtes de Landudal, il a toujours apporté de son temps et de son énergie aux autres, sans relâche.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 029-212901078-20251208-2025_46-DE

Au cours des dernières années, il n'a eu de cesse de proposer son aide pour le confort et la joie de tous (installation des décorations de Noël, tonte des pelouses, démontage d'une toiture d'un bâtiment communal, préparation des cochons grillés..)

Il est proposé que la commune abonde le budget du CCAS pour soutenir un habitant atteint de la maladie de Charcot.
Pour se faire, une subvention sera versée du budget « COMMUNE » vers le budget « CCAS » du même montant.

Au choix des membres du conseil, il est proposé d'abonder le budget du CCAS de:

- ○ 2 000€
- ○ 3 000€
- **X** 4 000€

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une aide financière exceptionnelle de **4000** € au CCAS

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Le Maire,
Raymond MESSAGER

MAIRIE DE LANDUDAL
29510